



BULLETIN D'INSCRIPTION :

NOM
 Prénom
 Adresse

.....
 Mail.....

Téléphone (Indispensable)

Pièce d'identité N° (CNI, PC)

4 € le mètre * € (Minimum 2 mètres)

Fait à Le à l'ordre du « Comité des Fêtes d'Oulins » à la Maine d'Oulins.

Joindre la photocopie recto-verso de la carte d'identité.

Aucune réservation ne sera prise en compte en cas de dossier incomplet

atteste avoir pris connaissance du règlement.

Signature :



Foire à la Puériculture

REGLEMENT DE LA FOIRE : comitedesfetesoulin@gmail.com

Article 1 : La vente d'objets est exclusivement réservée aux particuliers.

Article 2 : L'inscription sera enregistrée lorsque le bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné du règlement sera parvenu aux organisateurs.

Article 3 : Toute inscription est ferme et définitive après enregistrement par les organisateurs et ne saura faire l'objet d'un remboursement.

Article 4 : L'accueil des exposants aura lieu de 8h00 à 9h00. Passé cette heure, le CFO se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun dédommagement.

Article 5: L'ouverture au public de la foire se fera à partir de 9h00 et se terminera à 17h00.

Article 6 : Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par le CFO et préalablement réservés.

Article 7 : Les exposants s'engagent à recevoir le public de 9h00 à 17h00.

Article 8 : Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autre préjudice.

Article 9 : La petite restauration et la vente de boisson sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le CFO.

Article 10 : La salle, accueillant du public, est considérée comme espace public, et, à ce titre, est un espace non fumeur.

Article 11 : Les enfants, même exposants, restent sous la responsabilité des parents.

